



## CONDITIONS GÉNÉRALES - EMPLACEMENT

- 1) Un contrat non signé et non daté sera considéré comme nul.
- 2) Le présent contrat est nominatif, le locataire, ne pourra en aucun cas ni sous-louer, ni céder ses droits, sous peine de résiliation. Il devra habiter les lieux et se conformer au règlement intérieur de l'établissement.
- 3) Toutes modifications pouvant entraîner une variation de la redevance, en plus ou en moins, doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.
- 4) Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée. En l'absence de message écrit, l'emplacement devient disponible 24h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location. Aucune déduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou anticipée.
- 5) Animaux. Seul les animaux domestiques tenus en laisse sont acceptés moyennant une redevance journalière. Vous devez alors présenter leur carnet de vaccination au bureau d'accueil. Ils ne doivent pas être laissés enfermés ou seuls en l'absence de leurs maîtres qui sont civilement responsables. Le certificat de vaccination antirabique est obligatoire. Les chiens classés dangereux sont interdits dans l'enceinte du camping. L'accès aux sanitaires leur est strictement interdit.
- 6) Les résidents du camping sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché à l'accueil.

## CONDITIONS DE RÉSERVATION

La réservation ne sera prise en compte qu'avec notre accord et après réception de votre contrat de location accompagné de votre règlement ou après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.  
- Pour les emplacements : acompte de 25% + 15 € de frais de réservation non déductibles et non remboursables.  
- Le solde est à régler à l'arrivée avant la prise en possession de l'emplacement : le montant de votre séjour dû, sera calculé sur les dates d'arrivée et de départ inscrites sur le contrat de réservation ; aucune déduction ne sera consentie pour un retard ou un départ anticipé.

## ARRIVÉE ET DÉPART

Pour les emplacements : l'arrivée se fait entre 12h et 20h, le départ entre 8h et 12h.

## EN CAS D'ANNULATION D'EMPLACEMENT

L'acompte et les frais de dossier resteront acquis au Camping les Capucines.

## ASSURANCE ANNULATION EMBLEMENT

Les frais d'annulation peuvent être couverts par les garanties annulation proposées par le camping pour un montant de 11 euros TTC par séjour de 1 à 30 jours. Pour ces raisons, nous vous conseillons de souscrire l'assurance annulation et interruption de séjour qui vous indemniserait suivant les clauses d'annulations ( SART ASSURANCES : 05 56 54 32 17. E-mail : annulresa@sart-aassurance.com)

## CLAUSES ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Les litiges seront de la compétence du Tribunal d'Instance de GUINGAMP.



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION - HÉBERGEMENT

- 1) Un contrat non signé et non daté sera considéré comme nul.
- 2) Le présent contrat est nominatif, le locataire, ne pourra en aucun cas ni sous-louer, ni céder ses droits, sous peine de résiliation. Il devra habiter les lieux et se conformer au règlement intérieur de l'établissement.
- 3) Toutes modifications pouvant entraîner une variation de la redevance, en plus ou en moins, doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.
- 4) Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée. En l'absence de message écrit, l'emplacement devient disponible 24h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location. Aucune déduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée.
- 5) Animaux : seul les animaux domestiques tenus en laisse sont acceptés moyennant une redevance journalière. Vous devez alors présenter leur carnet de vaccination au bureau d'accueil. Ils ne doivent pas être laissés enfermés ou seuls en l'absence de leurs maîtres qui sont civilement responsables. Le certificat de vaccination antirabique est obligatoire. Les chiens classés dangereux sont interdits dans l'enceinte du camping. L'accès aux sanitaires leur est strictement interdit.
- 6) Les résidents du camping sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché à l'accueil.

**CONDITIONS DE RÉSERVATION** : La réservation ne sera prise en compte qu'avec notre accord et après réception de votre contrat de location accompagné de votre règlement. Pour les mobil-homes ou chalets : acompte de 25% + 15 € de frais de réservation non déductibles et non remboursables. **Le solde est à régler 30 jours avant l'arrivée** . Une caution de 300 € devra être déposée à votre arrivée (1300 € pour le Taos et son spa). Celle-ci vous sera restituée en totalité ou en partie lors de l'état des lieux. Les mobil-homes et chalets sont loués pour un nombre de personnes indiqué et un seul véhicule. Tout occupant (adulte ou enfant) s'ajoutant au nombre indiqué par location sera facturé en supplément aux locataires de l'hébergement, il en sera de même pour tout véhicule supplémentaire. D'autre part, une somme forfaitaire de 40 € sera appliquée si le mobil home n'est pas correctement nettoyé.

## ARRIVÉE ET DÉPART

Pour les mobil-homes et chalets : l'arrivée le samedi entre 15h et 20h, le départ le samedi entre 8h et 10h (sauf hors saison).

## ASSURANCE ANNULATION LOCATION

Tarifs : 15 € pour une semaine, 30 € pour deux semaines, 45 € pour trois semaines, etc. Nuits : 2,20 €.  
En cas d'annulation pour la location : + 30 jours avant votre arrivée, le montant de votre acompte sera retenu. -30 jours avant le début du séjour, le montant total du séjour sera dû. Attention le camping ne procède à aucun remboursement lui-même. Les paiements seront donc conservés par le camping comme indemnités de résiliation. Pour ces raisons, nous vous conseillons de souscrire l'assurance annulation et interruption de séjour qui vous indemniserait suivant les clauses d'annulations.

## DOMMAGES

Le client locataire en titre d'un hébergement locatif ou d'un emplacement est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportés tant à l'hébergement qu'à toutes les installations du camping commises par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Il doit être assuré en responsabilité civile extension villégiature.

## CLAUSES ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Les litiges seront de la compétence du Tribunal d'Instance de GUINGAMP.

## BOOKING TERMS AND CONDITIONS - CAMPINGS SPOTS

- 1) An unsigned contract shall be considered null and void.
- 2) The contract is strictly personal and the person making the booking, (the party leader) will not be allowed to sublet or transfer the reservation to a third party. Any non-compliance may result in cancellation of the contract. The party leader must stay in the accommodation and respect the campsite rules and regulations.
- 3) On arrival on site, campsite management must be notified of any modification to booking resulting in either a higher or a lower holidays cost. Failure to do so may result in the contract being terminated and payment being retained by the campsite.
- 4) Once the pitch or the accommodation has been occupied no refund will be made for an earlier departure, whatever the reason.
- 5) Animals. Only domestic animals kept on a lead and vaccinated are accepted on the site for a daily charge. You will have to provide their vaccination documents on arrival. It is forbidden to let the animal alone on the campsite. The owners are civilly responsible for. The campsite does not accept animals classified as dangerous (Pitbull, Rottweiler...).
- 6) All guest must abide by the campsite rules and regulations.

## BOOKING CONDITIONS

The reservation is only confirmed once we have received a signed copy of the contract, along with the following payment, or in the case of online booking, upon acceptance of the Conditions of Sale.  
- For pitch rental: a deposit of 25% of the total cost + 15 € for booking fees. The balance is payable on arrival on site.  
- The cost of your stay will be calculated according to the arrival and departure dates that you have entered on your booking form. No discount will be given for early departures or late arrivals.

## ARRIVAL AND DEPARTURE

For pitches: arrival between midday and 8 pm, departure between 8 am and midday. You must let us know of any possible delay in your arrival. Failure to advise the campsite in writing of any anticipated delay will result in your pitch accommodation being out on resale 24 hours after your arrival date stipulated in your contract.

## RESERVATION ANNULMENT INSURANCE

Insurance covering cancellation fees is available for 11€ (including VAT) per stay from 1 to 30 days. For this reason we advise you to subscribe the assurance regarding annulment and interruption of your stay so you get indemnified according to the annulment clauses (SART ASSURANCES : 05 56 54 32 17 - E-mail : annulresa@assurance.com).

## TERMS OF CANCELLATION

The deposit and booking fees will be retained by Camping les Capucines.

## ATTRIBUTIVE JURISDICTION CLAUSE

The parties irrevocably submit to the exclusive jurisdiction of the district court of Guincamp for the determination of disputes arising under this contract.

## BOOKING TERMS AND CONDITIONS - RENTED ACCOMODATION

- 1) An unsigned contract shall be considered null and void.
- 2) The contract is strictly personal and the person making the booking, (the party leader) will be allowed to sublet or transfer the reservation to a third party. Any non-compliance may result in cancellation of the contract. The party leader must stay in the accommodation and respect the campsite rules and regulations.
- 3) On arrival on site, campsite management must be notified of any modification to booking resulting in either a higher or a lower holiday cost. Failure to do so may result in the contract being terminated and payment being retained by the campsite.
- 4) Once the pitch or the accommodation has been occupied no refund will be made for an earlier departure, whatever the reason.
- 5) Animals. Only domestic animals kept on a lead and vaccinated are accepted on the site for a daily charge. You will have to provide their vaccination documents on arrival. It is forbidden to let the animal alone on the campsite. The owners are civilly responsible for. The campsite does not accept animals classified as dangerous (Pitbull, Rottweiler...).
- 6) All guest must abide by the campsite rules and regulations.

## BOOKING CONDITIONS

The reservation is only confirmed once we have received a signed copy of the contract, along with the following payment. For mobil-homes or chalets: a deposit of 25% of holiday cost + booking fees of 15 €. The balance must be paid 30 days before your arrival. An 300 € deposit against damage is payable upon arrival. This will be returned at the end of your stay if not breakages or damage have occurred ; Furthermore, if a mobil-home or a chalet is not left in the same clean and tidy state in which it was found, a charge of 40 € will be made. Mobil-homes and chalets are rented for occupancy by the number of persons indicated.

## ARRIVAL AND DEPARTURE

For mobil-homes and chalets: arrival saturday between 3 pm and 8 pm, departure wednesday or saturday between 8 am and 10 am.

You must let us know of any possible delay in your arrival. Failure to advise the campsite in writing of any anticipated delay will result in your pitch accommodation being out on resale 24 hours after your arrival date stipulated in your contract.

## RESERVATION ANNULMENT INSURANCE

Prices: 15 € for one week, 30 € for two weeks, 45 € for three weeks... Per night : 2,20 €.  
In case of annulment of your reservation: >30 days prior to your arrival the amount of your deposit will be kept. <30 days prior to your arrival the whole amount of your stay will be owed. Attention, the campsite itself does not give refunds. Payments will be kept by the campsite as indemnification. For this reason we advise you to subscribe the assurance regarding annulment and interruption of your stay so you get indemnified according to the annulment clauses.

## DAMAGES

The tenant of a rental accommodation or pitch is personally responsible for all damages, losses or deterioration caused by him, people that are on holiday with him or visit him. The tenant is liable for damages caused to the accommodation itself and all other facilities on the campsite. Personal liability insurance with holiday extension is compulsory for the tenant.

## ATTRIBUTIVE JURISDICTION CLAUSE

The parties irrevocably submit to the exclusive jurisdiction of the district court of Guincamp for the determination of disputes arising under this contract.